



AR / 2025-111

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DE VOIRIE

RD 768 – Avenue d'Auray

Du 6 au 20 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Plouharnel,

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2211-1 à L. 2213-2 ;

Vu le Code pénal, notamment son article R. 610-5 et R. 131-13 1er ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 417-9 à R. 417-13 ;

Vu la loi n° 89-413 en date du 22 juin 1989 relative au Code de la voirie routière ;

Vu le décret n° 86-475 en date du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande formulée en date du 24 Septembre 2025 par l'entreprise SAUR

Considérant, qu'il convient pour des raisons de sécurité, d'informer les usagers que la circulation sur la RD 768 – Avenue d'Auray perturbée en raison de travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 6 au 20 Octobre 2025 la circulation sera perturbée sur la RD 768 – Avenue d'Auray en raison de travaux de reprise de branchements d'eau potable.

Article 2^{ème} La circulation sera alternée par des feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3^{ème} Il sera interdit de stationner et de dépasser à tous véhicules au droit du chantier. Des panneaux signalant la modification de la circulation mentionnée aux articles 2 et 3 du présent arrêté seront mis en place par et sous la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux.

Article 4^{ème} : Ces dispositions de modification de la circulation cesseront à la fin effective des travaux fixées par les dates à l'article 1^{er} et concrétisées par la levée de la signalisation.

Article 5^{ème} : Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- ☐ Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Carnac,
- ☐ Monsieur le Chef de Centre de Carnac,
- ☐ La police municipale,
- ☐ Entreprise SAUR

qui, avec Madame le Maire de Plouharnel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plouharnel, le 3 Octobre 2025

Le Maire,

Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803224910



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☒

Entreprise ☐

Nom : **BARREAU** Prénom : **Cécile**
Dénomination : **DA / DPV - DICT SAUR France CSP** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal **5 6 0 0 0** Localité : **VANNES** Pays : **France**
Téléphone **0 6 6 2 6 0 3 0 9 8** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **dict.france@saur.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D768 - Avenue d'Auray**
Code postal **5 6 3 4 0** Localité : **PLOUHARNEL**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENT aep. Contact terrainle gascoin 06 47 13 68 06**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **0 6 1 0 2 0 2 5** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1 5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1 5** Date de début de réglementation **0 6 1 0 2 0 2 5**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :**Circuler**Véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☒poids lourds ☒**Dépasser**véhicules légers ☒poids lourds ☒Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

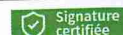
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

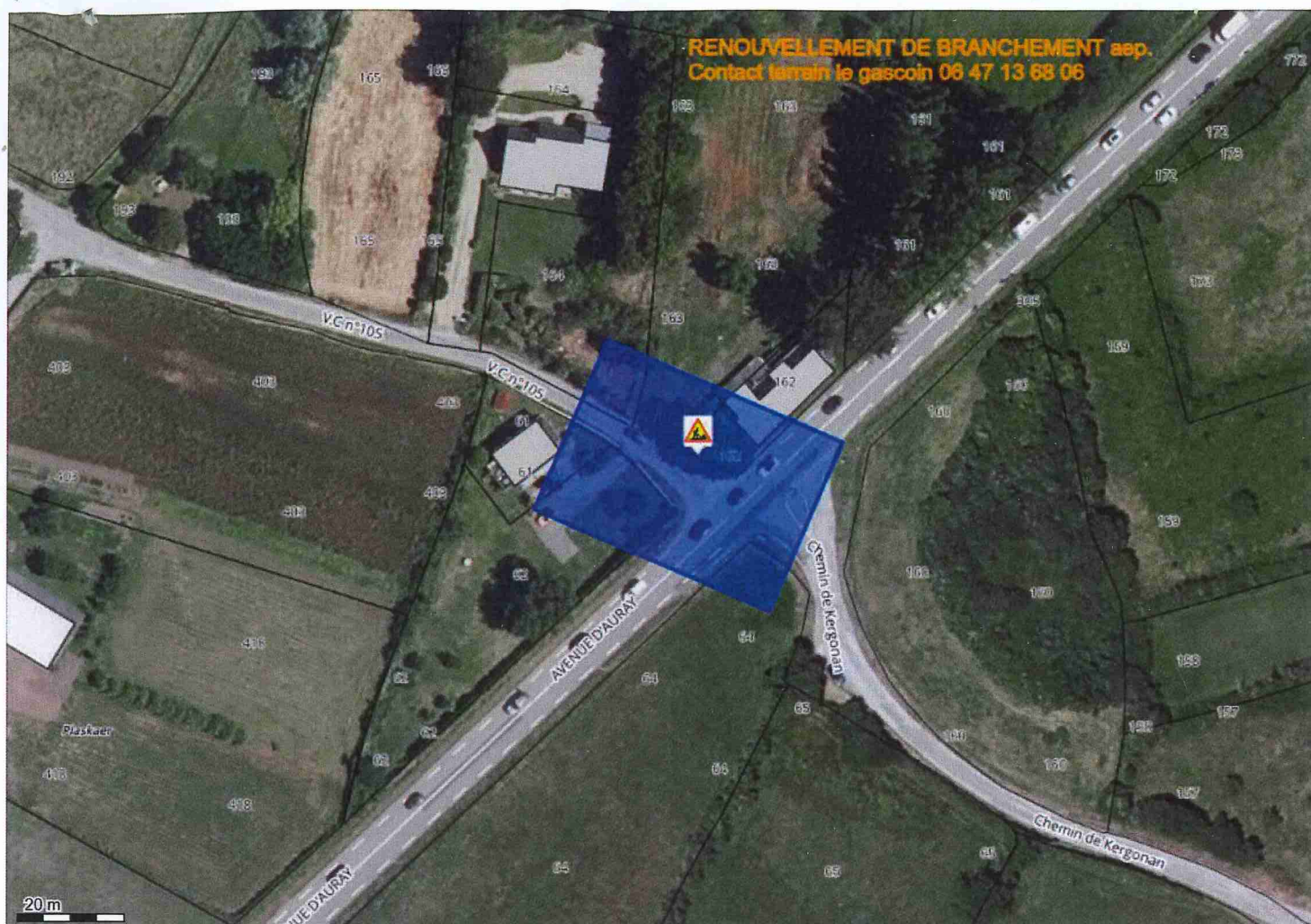
Fait à : VANNES

Le : 2 4 0 9 2 0 2 5

Nom : BARREAU Prénom : Cécile Qualité :



Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-3.1070928,47.60177558 -3.10688421,47.60171439 -3.10670272,47.60199569
-3.1070758,47.60210512 -3.1072844,47.60216631 -3.10746588,47.60188501 -3.1070928,47.60177558</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.601776 -3.107093); (47.601714 -3.106884); (47.601996 -3.106703); (47.602105 -3.107076); (47.602166 -3.107284); (47.601885 -3.107466);
(47.601776 -3.107093);
```

